

PLAN D'ACTION POUR DES DÉMOCRATIES OUVERTES PLUS FORTES DANS UN CONTEXTE MONDIALISÉ

Les parties qui suivent présentent les principaux domaines de la gouvernance publique dans lesquels les pouvoirs publics des pays de l'OCDE doivent redoubler d'efforts afin d'assumer leurs responsabilités mondiales et de renforcer leur résilience face à l'influence indue et l'ingérence étrangère ; elles s'inspirent des travaux du Comité de la gouvernance publique (CGP) et de ceux, en cours et à venir, des comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Renforcer les capacités de gouvernance publique pour relever les défis de portée mondiale

Renforcer les institutions nationales de sorte qu'elles soient adaptées au contexte mondialisé en :

- Adaptant les structures de l'État de manière à relever les défis mondiaux, c'est-à-dire ceux qui nécessitent des réponses à l'échelle de la planète et qui ont des effets transfrontaliers et multiplicateurs manifestes, afin que ces structures favorisent davantage la coordination au sein des administrations publiques nationales et entre elles, en particulier entre les centres de gouvernement et les ministères des Affaires étrangères ;
- Appliquant des principes et des mécanismes institutionnels pour renforcer la cohérence des politiques dédiées à la résolution des défis mondiaux, au sein et entre les secteurs, à l'échelle nationale comme internationale, et à différents niveaux et dans différentes branches de l'administration ;
- Engageant un dialogue et établissant des partenariats avec les citoyens et les parties prenantes plus vastes, dans un esprit constructif et en faisant preuve de transparence, afin de renforcer le mandat démocratique confié aux gouvernements pour qu'ils agissent face aux défis de portée mondiale ; et
- Mobilisant les systèmes de justice et d'autres mécanismes de redevabilité pour apporter des garanties plus solides en ce qui concerne les engagements mondiaux, par exemple dans le domaine du changement climatique.

Tirer parti des outils de gouvernance et de l'innovation pour renforcer la capacité d'action mondiale en :

- Promouvant une culture fondamentale de l'action publique fondée sur les données et sur la science afin d'agir face aux défis de portée mondiale ;
- Ayant recours à des mécanismes budgétaires pour accroître l'efficacité des dépenses publiques en lien avec les défis planétaires, tels que le changement climatique, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, l'inclusion des groupes sous-représentés, la santé et le vieillissement, la transition numérique et les Objectifs de développement durable (ODD), en accordant une attention particulière aux considérations intergénérationnelles ;
- Se servant stratégiquement de la commande publique comme d'un levier pour façonner les marchés au regard des défis mondiaux et stimuler les investissements associés, en se conformant à des cadres qui tiennent compte des considérations environnementales et sociales, telles que la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'inclusion des groupes sous-représentés,

et en renforçant les efforts de passation commune de marchés entre les gouvernements ;

- Faisant en sorte que les données et les outils numériques soient interopérables entre les ministères et par-delà les frontières internationales, permettant de ce fait aux administrations publiques d'échanger des données en temps réel en toute sécurité au niveau international et de renforcer ainsi la capacité des pouvoirs publics d'identifier, de comprendre et de relever les défis planétaires ;
- Rendant systématique la prise en compte des retombées transnationales dans l'élaboration des politiques nationales, par exemple dans le cadre des analyses d'impact de la réglementation ex ante, de l'évaluation des politiques et des examens ex post, afin de déterminer et de limiter les effets transnationaux négatifs au plan économique, social ou environnemental, en particulier sur les économies en développement ;
- Renforçant la coopération réglementaire internationale (CRI) afin de s'assurer que les pays respectent des règles du jeu équitables pour relever les défis de portée mondiale, notamment en intégrant des considérations relatives à la CRI dans le processus national d'élaboration des règles et en faisant un meilleur usage des organisations internationales qui fournissent un cadre permanent de CRI ;
- Facilitant l'innovation dans le secteur public afin de relever les défis mondiaux par la promotion de la collaboration internationale autour de l'expérimentation de mesures d'action publique, et en l'orientant vers la réalisation de missions ; et
- Renforçant la capacité des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'action publique de rendre compte aux citoyens des progrès accomplis dans la résolution des défis mondiaux.

Renforcer les capacités des agents publics pour leur permettre de relever les défis planétaires en :

- Définissant et développant les compétences requises pour anticiper et relever des défis mondiaux complexes et interconnectés au sein de l'ensemble du personnel de la fonction publique, notamment en prenant en compte les compétences spécifiques que doivent posséder les titulaires de postes de décision et de direction, à la fois dans le cadre des processus de recrutement et des systèmes et programmes d'apprentissage et de formation, en renforçant le rôle des écoles d'administration à cet égard ;
- Veillant à ce que des mécanismes appropriés et stratégiques de gestion des talents et des performances soient en place – alignés sur une analyse éclairée des besoins actuels et futurs en matière de compétences – pour les agents publics qui nécessitent et mobilisent des compétences mondiales, notamment des possibilités de mobilité interministérielle et internationale et la participation à des forums internationaux et à des activités d'apprentissage entre pairs ; et
- Attirant et fidélisant des effectifs qui, dans leur ensemble, possèdent la diversité et l'étendue requises en matière d'expérience, de formation, d'aptitudes et de compétences pour comprendre et gérer les défis de portée mondiale, les réformes futures et les crises imprévues.

Domaine clé no 2 – Renforcer la résilience face aux influences étrangères indues sur l'action publique et les processus démocratiques

- Renforcer les cadres institutionnels et réglementaires pour garantir la transparence et l'intégrité des activités de lobbying et d'influence, y compris le financement de la

vie politique, menées par des gouvernements étrangers et des entités associées, par des organisations politiques étrangères et par des détenteurs d'intérêts commerciaux étrangers (voir le [Plan d'action sur le renforcement de la participation, de la représentation, et de l'ouverture dans la vie publique](#)) ;

- Améliorer la réglementation et le contrôle des restrictions applicables avant ou après l'exercice d'un emploi public aux agents publics de haut rang qui cherchent à occuper des postes ou des fonctions au sein de gouvernements étrangers ou d'entités associées, ou d'entreprises étrangères ;
- Exiger des organisations à but non lucratif et des établissements d'enseignement supérieur qu'ils appliquent des cadres de transparence et d'intégrité aux activités menées et aux dons consentis depuis l'étranger ;
- Renforcer les mesures d'action publique pour contrer la menace d'activités de manipulation de l'information depuis l'étranger, menées notamment en propageant de fausses informations et en diffusant délibérément des informations trompeuses afin de manipuler et d'influencer indûment les processus démocratiques et le débat public (voir le [Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la désinformation et la désinformation](#)) ;
- Assurer un environnement propice à l'activité des journalistes, des médias et des organisations de la société civile, notamment en garantissant une protection contre les menaces, les actes d'intimidation et les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public ») ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques qui permettent de limiter le recours abusif aux dispositifs de résidence par investissement (RPI) et de citoyenneté par investissement (CPI)¹ par des personnes qui dissimulent ou facilitent les infractions financières et économiques, notamment la corruption, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux.

Mener une action collective dans le cadre de l'OCDE en :

En ce qui concerne le domaine clé n° 1 :

- Poursuivant la collecte de données et les analyses comparatives des compétences dont disposent les pouvoirs publics en matière de gouvernance publique pour relever les défis de portée mondiale, par l'intermédiaire des examens de la gouvernance publique et des examens thématiques par pays connexes, par exemple concernant les centres de gouvernement ;
- Mettant l'accent sur les compétences mondiales des dirigeants de la fonction publique, en s'appuyant sur le Réseau des écoles d'administration et sur les travaux menés dans le cadre du Groupe de travail sur l'emploi et la gestion publics au sujet des nouvelles compétences requises dans le secteur public, et en tirant parti de la mobilité des fonctionnaires permise par l'initiative PACE (Public Administration Cooperation Exchange) de la Commission européenne ;
- Renforçant, en collaboration avec le Comité de la politique de la réglementation, les approches en matière de CRI dans tous les domaines d'action de l'Organisation et

¹ La Commission européenne considère que les programmes de citoyenneté contre investissement gérés par un État membre de l'UE, dans le cadre desquels la citoyenneté de l'UE est accordée en échange de paiements ou d'investissements prédéterminés sans lien véritable avec l'État membre concerné, sont contraires au droit de l'UE, en particulier au principe de coopération sincère (article 4, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne) et au concept de citoyenneté de l'UE (article 20 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). La Commission a pris des mesures à l'égard de tous les États membres qui appliquent ou ont appliqué un système de citoyenneté des investisseurs. Une procédure judiciaire est actuellement en cours devant la Cour de justice de l'Union européenne

en fournissant un cadre de collaboration à travers des forums internationaux tels que le Partenariat des organisations internationales, y compris par l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur la coopération réglementaire internationale face aux défis de portée mondiale [[OECD/LEGAL/0475](#)] ;

- Examinant les bonnes pratiques adoptées par les pays de l'OCDE pour associer les jeunes à la recherche de solutions en matière d'action publique face aux défis mondiaux et intergénérationnels, dans le cadre de la boîte à outils sur les politiques en faveur des jeunes, afin de renforcer la mise en œuvre de la Recommandation sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes [[OECD/LEGAL/0474](#)].

En ce qui concerne le domaine clé n° 2 :

- Réfléchissant collectivement, avec les pays Membres et non-Membres de l'OCDE, à un cadre d'action avant-gardiste permettant d'améliorer la transparence des activités d'influence dans le cadre de l'action publique et de s'attaquer à la problématique de l'influence indue ;
- Collaborant, dans le cadre de la lutte contre la corruption, avec le Groupe d'action financière (GAFI) concernant les risques de blanchiment de capitaux, d'atteinte à l'intégrité, d'évasion fiscale, de migrations et de corruption étrangère associés aux dispositifs de RPI/CPI, ainsi que la manière dont les pays peuvent concevoir des politiques publiques globales et mettre en place des mécanismes de gouvernance des programmes et de redevabilité pour atténuer ces risques.